



Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2011

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie comme prévu ce lundi 28 novembre 2011. Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le conseil d'administration est le suivant :

| Résolutions extraordinaires | |
|--|-------------------------|
| 1 – Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures réalisée par diminution de la valeur nominale des actions | Approuvée à 99,71 % |
| 2 – Pouvoirs pour les formalités | Approuvée à l'unanimité |

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possédaient ensemble 442 374 actions et 449 100 voix, soit 34,39 % des actions ayant le droit de vote (le capital de la société est constitué de 1 286 300 actions ayant 1 298 014 voix à la date de l'assemblée).

Le conseil d'administration se réunira ce lundi 28 novembre à 16h00 afin de mettre en œuvre la décision prise par l'assemblée générale. A compter de cette date, le capital de la société sera de 2 572 600 euros, constitué de 1 286 300 actions de 2 euros de nominal.

Retrouvez toute l'information sur Egide : www.egide.fr